



Poliez-Pittet, le 29 avril 2024

Au Conseil Communal de Poliez-Pittet

Préavis municipal N° 6 - 2024

Réfection du chemin du Vernaugi

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Introduction

La commune a entrepris des travaux lourds de réfection de nos routes. Après les travaux réalisés sur les routes cantonales et une partie des routes communales du centre du village, il est maintenant nécessaire de s'atteler à la partie haute de nos routes communales.

La municipalité propose d'entamer la quatrième partie de réfection qui concerne exclusivement des voies communales pour lesquelles il ne sera pas possible d'obtenir d'aide cantonale. Les deux parcours en question font l'objet de deux préavis distincts, ce qui donne plus de liberté d'appréciation au conseil communal quant à leur approbation.

Ce préavis concerne donc le chemin de Vernaugi.

Argumentation

Le chemin de Vernaugi est un tronçon peu fréquenté, qui dessert principalement les habitations du haut de Poliez-Pittet, ainsi que l'accès à différents terrains agricoles. Ce chemin nécessite aujourd'hui une réfection plus importante que ce qui a été entrepris ces dernières années. Il présente des défauts importants au niveau du revêtement et nombreux trous apparaissent au fil du temps. L'analyse des échantillons réalisée début 2024 montre que les couches inférieures sont partiellement polluées. Cette pollution ne présente aucun risque pour la population, la faune et nos eaux et pourrait être traitée de différentes manières lors de cette réfection:

- par la creuse et élimination des couches polluées, ce qui impliquerait des travaux lourds, des frais très importants. Cette solution n'a pas été chiffrée;
- par un broyage local des couches et un mélange local de ces dernières, ce qui impliquerait des travaux relativement lourds. L'étude de cette approche présente une facture aux environs de CHF 350'000.-. Un risque de déstabiliser la structure actuelle réside.
- par la pose de couches supplémentaires, à froid, sur le revêtement actuel. Cette façon de procédé éprouvée a été chiffrée par une entrée d'offre qui se monte à CHF 110'000.-.

Au vu de la faible fréquentation de ce parcours, des coûts des diverses solutions envisagées, la municipalité propose donc de prendre la dernière approche étudiée soit la pose de revêtement supplémentaire.

Effectuer ces travaux encore cette année permettra à la commune de bénéficier d'avantages par le biais des dépenses thématiques. Dans le cas contraire le changement comptable imposé par le canton ne le permettra vraisemblablement plus.

Coûts

Les montants présentés sont calculés sur l'estimation du bureau d'ingénieurs basés sur ses différentes expériences. Les offres définitives sont en cours d'élaborations

Réfection de la route	CHF 96'000. --
Divers et imprévus	<u>CHF 9'000. --</u>
Coût total	CHF 105'000. --

La municipalité est consciente du coût important lié à ces travaux. Toutefois, les retarder ne présenterait pas un avantage notoire.

Financement

L'investissement de CHF 105'000. -- relatif à la route sera porté à l'actif du bilan au chapitre des routes 9141.10.

Le montant de cet investissement sera financé par :

- un emprunt maximum de CHF 105'000.--,

Amortissement

Selon les nouvelles normes d'amortissement imposées par le canton et en application dès le 01.01.2024, l'amortissement de cet investissement sera de 20 ans.

Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous invite, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE POLIEZ-PITTET

- vu le préavis municipal,
- entendu le rapport de la commission ad' hoc,
- entendu le rapport de la commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'autoriser la municipalité à effectuer les travaux relatifs aux routes,
- d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 105'000.-- ,
- de financer ce montant de la manière suivante :
 - CHF 105'000. -- par un emprunt

Préavis adopté en séance de municipalité du 6 mai 2024.

Responsable du dossier M. Patrick Frutschi.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :
Pascal Duthon



La Secrétaire :
Tania Giordano

